

PACTE PME : VERS UNE « ASSOCIATION PACTE PME »

Faisant, hier, le bilan, jugé positif, des trois années d'activités du Pacte PME, Emmanuel Leprince, directeur du Programme Pacte PME et délégué général du Comité Richelieu, a annoncé la mise en place d'une nouvelle structure paritaire (PME et grands comptes) pour la mise en œuvre du Pacte et la création d'un « label » pour les PME.

Emmanuel Leprince, directeur du Programme Pacte PME et délégué général du Comité Richelieu. © Tanguy Cadieu / Naja

En 3 ans (2006-2008), 55 grands comptes se sont engagés, augmentant de 10 % la part des PME dans leurs achats. Tel est le bilan, après trois ans d'activités du Pacte PME, destiné à faciliter et renforcer les relations entre PME innovantes et grands comptes. En tête du palmarès des augmentations les plus importantes, la SNCF a augmenté ses achats attribués aux PME de 684 millions d'euros, soit une croissance de 100,6 %, depuis la signature du Pacte. Pour son directeur des achats, Pierre Pelouzet, « *c'est dans les PME que se trouve l'innovation.* » Au total, 73 partenaires, dont 21 pôles de compétitivité, se sont engagés.

Meilleure pratique européenne en faveur des PME

Pour Emmanuel Leprince, directeur du Programme Pacte PME et délégué général du Comité Richelieu, le dispositif est un « succès ». « *La Commission européenne a élu, en 2008 et 2009, le Pacte PME meilleure pratique européenne en faveur des PME* » a-t-il souligné, hier, lors de la présentation du bilan du dispositif. Parallèlement, selon l'Observatoire de la relation grandes entreprises / PME, « *pour 72 % des PME innovantes interrogées, les relations avec les grands comptes se sont améliorées.* » Autre preuve du succès du Pacte : « *des grands comptes britanniques vont également s'engager dans la démarche du Pacte* » ajoute Emmanuel Leprince.

De l'engagement à la structure

Ce bilan positif ne va pas empêcher le dispositif d'évoluer. Il devrait ainsi s'ouvrir aux organismes de recherche et de formation, ainsi qu'aux banques. Par ailleurs, « *la gestion du Pacte ne sera plus du seul ressort du Comité Richelieu, avec le soutien d'OSEO, mais dépendra, dès 2010, d'une structure paritaire, associant grands comptes et PME* » annonce Emmanuel Leprince. Baptisée « association Pacte PME », la structure sera un relais avec les pouvoirs publics, permettra un suivi des grands comptes et une médiation. Elle participera également au renforcement des PME fournisseurs, notamment par la mise en place d'un « label » attribué sur des critères de performance et de potentiel par les grands comptes.

Par ailleurs, « *dans le cadre du Pacte, le soutien d'OSEO au Comité Richelieu se situe et continuera de se situer au niveau humain, logistique et financier, mais aussi dans la mise en place de passerelle pour la Propriété Industrielle afin de favoriser les transferts technologiques* » précise François Drouin, Président d'OSEO.

Vers un dispositif pour les ETI ?

Autre aménagement possible : le Pacte pourrait s'élargir aux ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) pour favoriser leur émergence. Bruno Retailleau, sénateur de la Vendée, chargé par François Fillon d'une mission pour l'essor des ETI qui doit rendre les conclusions de ses travaux en janvier 2010 estime qu'il existe un paradoxe français concernant les ETI. « *Elles sont importantes mais mal traitées. Importantes parce qu'elles disposent de la taille critique nécessaire pour l'innovation et l'international, parce qu'elles incarnent un capitalisme vertueux et qu'elles ont la capacité d'animer un marché. Mais elles sont mal traitées dans la mesure où elles n'ont pas de guichet d'aide dédié, ni de dispositif de soutien à la recherche et ne bénéficient d'aucun allègement.* »

3 décembre 2009, Elsa Bellanger